

...le rapport d'information

LE PLATEAU DES GUYANES : AFFIRMER LA FRANCE COMME UN ACTEUR RÉGIONAL CLÉ

Dans le prolongement des travaux menés il y a plus de deux ans sur le Plateau des Guyanes, le bureau de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a décidé de conduire une nouvelle mission dans la région.

En effet, l'Amérique latine a longtemps constitué un angle mort de la diplomatie française, alors même que la France y occupe une position singulière. Seul État européen d'Amérique du Sud, notre pays partage, du fait de sa présence à travers le territoire de la Guyane, les formidables atouts, mais également les défis propres à cette région. La France doit par conséquent se donner les moyens de devenir un acteur régional clé, en développant la coopération avec ses voisins et en réaffirmant sa souveraineté.

Dans cette perspective, la mission poursuivait deux objectifs.

En premier lieu, elle visait à **identifier les leviers possibles de renforcement des relations bilatérales entre la France et le Guyana**, alors que notre pays a ouvert une ambassade à Georgetown en septembre 2025, devenant ainsi le premier État membre de l'Union européenne à disposer d'un tel niveau de représentation dans ce pays. **Le dynamisme économique du Guyana, porté par l'exploitation de ses ressources pétrolières et marqué par une croissance exceptionnelle ces dernières années, offre en effet une opportunité majeure pour nos entreprises.** Par ailleurs, **le renforcement de la coopération avec nos voisins, dont le Guyana, est indispensable pour lutter efficacement contre les activités illicites en Guyane, en grande partie « importées ».**

En second lieu, et de manière liée, **la mission s'est attachée à dresser un bilan de l'action des forces armées en Guyane, acteur central de la lutte contre les activités illégales (orpaillage, pêche, narcotrafic), lesquelles présentent une forte dimension régionale.**

À l'issue de ses travaux, la mission formule **20 recommandations s'articulant autour de 4 axes** : i) approfondir la coopération régionale, ii) accentuer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la lutte contre la criminalité en Guyane, iii) poursuivre la montée en puissance des forces armées en Guyane, iv) renforcer le partenariat avec le Guyana



Source : ministère de l'Europe et des affaires étrangères

1. LA GUYANE, PORTE FRANÇAISE SUR L'AMÉRIQUE DU SUD

A. UN TERRITOIRE DISPOSANT DE FORMIDABLES ATOUTS

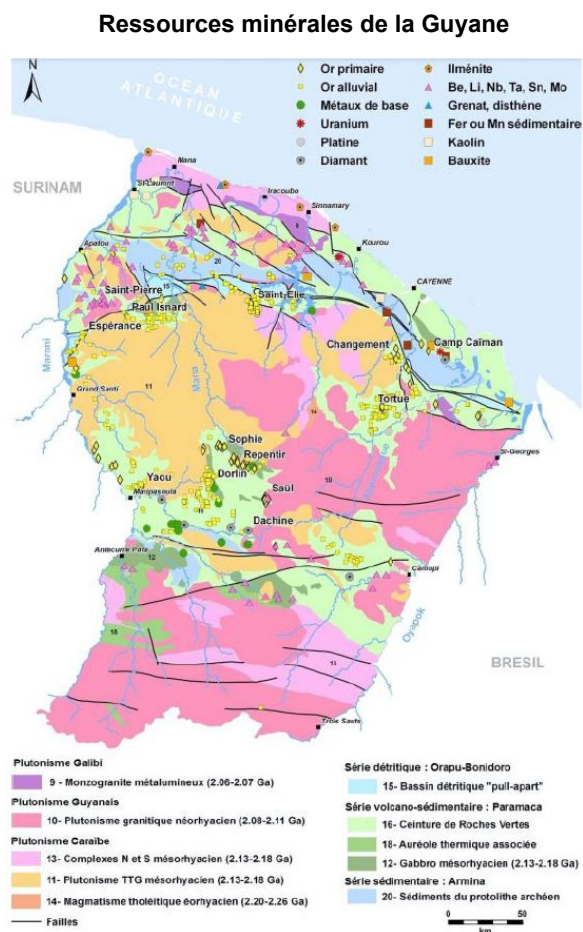
a) UN TERRITOIRE DOTÉ D'IMPORTANTES RESSOURCES NATURELLES INSUFFISAMMENT EXPLOITÉES

La Guyane constitue le plus grand département de France, avec une superficie de 83 846 km², soit environ 16 % du territoire métropolitain, une étendue comparable à celle du Portugal. Elle dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, dont le potentiel est cependant sous-exploité, faute de filières légales suffisamment développées et structurées.

La forêt guyanaise alimente une filière de 180 entreprises et environ 670 salariés. Son chiffre d'affaires atteint 100 M€ par an, centré sur le marché local, notamment le BTP. Les perspectives de développement de la filière reposent sur la valorisation de la biodiversité de la forêt guyanaise (1 800 essences d'arbre y sont recensées) et le développement de nouveaux débouchés (agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique, biomasse, etc.).

La filière minière, historiquement centrée sur l'or, demeure sous-exploitée malgré un potentiel évalué à plus de 525 tonnes, correspondant à une valeur de l'ordre de 63 Mds€ au cours de l'or actuel¹.

La production légale s'élève ainsi à 1,2 tonne d'or par an en moyenne pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 M€. L'orpaillage illégal demeure quant à lui massif : les orpailleurs clandestins extrairaient ainsi entre 5 et 10 tonnes d'or par an, voire davantage, soit une perte comprise entre 600 M€ et 1,2 Md€ pour l'économie guyanaise, voire davantage en tenant compte de l'évolution du cours de l'or.



Source : BRGM, Delor et al. (2001)

Jusqu'à 10 tonnes d'or sont extraites chaque année illégalement, soit une perte économique pour la Guyane pouvant dépasser 1,2 Md€. Quel pays pourrait accepter un tel pillage ?

En dépit d'un potentiel important, la zone économique exclusive (ZEE) guyanaise, riche en ressources halieutiques, s'étendant sur une superficie de 121 000 km², le secteur de la pêche est en déclin. La filière ne comptait ainsi que 35 entreprises² et 277 salariés³.

¹ Autour de 120 euros le gramme.

² En 2022.

³ En 2023.

Faute de bateaux guyanais en nombre suffisant, **la pêche au large s'appuie sur 45 navires vénézuéliens, qui disposent de licences accordées par l'Union européenne.**

La concurrence des navires étrangers et la pêche illégale – selon l'IEDOM¹, 56 navires illégaux pêcheraient en moyenne quotidiennement dans les eaux guyanaises dont la production pourrait atteindre jusqu'à quatre fois la production locale – fragilisent en outre la ressource et nuisent à l'attractivité du secteur.

b) LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS (CSG), ACTEUR IMPORTANT DE L'ÉCONOMIE GUYANAISE

Le Centre spatial guyanais (CSG) joue un rôle économique clé pour la Guyane. Une quarantaine d'entreprises cohabitent sur le site, qui représente près de **1 500 emplois permanents directs (80 % de l'ensemble des salariés et 60 % des ingénieurs et des cadres sont en contrat local) et 4 500 emplois salariés en incluant les emplois indirects.**

Selon l'Insee², en 2019, le CSG contribuait à hauteur de 13 % au PIB de la Guyane et représentait 12 % de ses recettes fiscales.

L'enjeu principal réside désormais dans la consolidation de la dimension industrielle du centre spatial. Il s'agit, d'une part, d'assurer la capacité à soutenir des cadences de lancement plus soutenues, et d'autre part, de permettre l'accueil de nouveaux acteurs issus du NewSpace, désireux de bénéficier des infrastructures et des compétences disponibles sur la base de Kourou.

Les travaux d'infrastructures réalisés par le CSG peuvent cependant être ralentis ou renchériss du fait de l'application de réglementations environnementales inadaptées. De larges ouvertures destinées à faciliter le passage de tortues ont ainsi dû être aménagées dans une clôture destinée à protéger des panneaux photovoltaïques, réduisant l'efficacité du dispositif.

Les travaux d'infrastructures réalisés par le CSG peuvent être ralentis ou renchériss du fait de l'application de réglementations environnementales inadaptées.



La mission accueillie au centre spatial guyanais par son directeur, M. Philippe Lier



Ouverture aménagée dans une clôture protégeant des installations photovoltaïques destinée à faciliter le passage de tortues

L'enjeu est de transformer progressivement le centre spatial guyanais en un véritable **aéroport spatial européen**, capable d'accueillir plusieurs opérateurs et de renforcer le rôle du Centre national d'études spatiales (CNES) dans la gestion et l'évolution de la base.

¹ Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'exploitation des ressources naturelles en Guyane. Panorama économique et perspectives, n° 835, mai 2025.

² L'impact de l'activité spatiale dans l'économie guyanaise en 2019, Insee Dossier Guyane n° 11, décembre 2022

B. COMME LES AUTRES PAYS DE LA RÉGION, LA GUYANE FRANÇAISE EST CONFRONTÉE À D'IMPORTANTES ENJEUX SÉCURITAIRES

a) LE FLÉAU PERSISTANT DE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

La Guyane se situe au cœur du « croissant aurifère » sud-américain et figure parmi les régions les plus riches au monde en ressources en or. L'extraction légale y demeure cependant limitée, laissant une large place à l'orpaillage illégal (cf. *supra*). Or celui-ci constitue à la fois une catastrophe économique (les revenus issus de l'orpaillage illégal ne bénéficient pas à l'économie guyanaise), **environnementale** (du fait de la déforestation et de l'utilisation du mercure pour amalgamer les paillettes), **sociale** (du fait de la criminalité liée) et **sanitaire** (les populations locales sont les premières victimes des pollutions).

Devant la mission, Joël Sollier, procureur général près la cour d'appel de Cayenne, a indiqué que si **l'orpaillage illégal est un phénomène dans une large mesure exogène (96 % des orpailleurs illégaux sont brésiliens et la logistique est majoritairement fournie à partir du Suriname par des comptoirs situés sur le Maroni tenus par des commerçants chinois)**, il est pourtant traité comme une criminalité interne, avec des moyens inadaptés. Le magistrat, dont il convient de saluer l'action et la détermination, a notamment pointé la faiblesse du contrôle des frontières, alors que les actions menées dans le cadre de l'opération Harpie se déroulent essentiellement à l'intérieur du territoire national.

Au regard du caractère transfrontalier de l'orpaillage illégal, un renforcement de la coopération franco-brésilienne apparaît ainsi indispensable. Il pourrait prendre plusieurs formes : mise en place d'un droit de poursuite sur une bande de territoire déterminée, extradition des ressortissants brésiliens poursuivis par la justice française, transfèrement des détenus brésiliens. La nouvelle convention d'entraide judiciaire, votée par le Sénat en juin 2025¹, en voie d'être définitivement adoptée, prévoit à cet égard plusieurs évolutions bienvenues : investigations bancaires, saisies et confiscations des avoirs criminels, interceptions téléphoniques, livraisons surveillées, poursuites transfrontalières et formation d'équipes communes d'enquêtes.

Il conviendrait enfin de faire aboutir le projet de mise en réseau du Parc amazonien de Guyane et du Parc national des montagnes du Tumucumaque. **La création d'une zone de biodiversité protégée commune présenterait en effet un double intérêt : elle consacrerait la reconnaissance du site comme espace prioritaire pour la préservation environnementale du Brésil, et constituerait un levier de dialogue politique renforcé entre les deux pays.**

b) LA GUYANE, ZONE DE TRANSIT DU NARCOTRAFIQUE ENTRE L'AMÉRIQUE LATINE ET L'EUROPE

La Guyane constitue un point stratégique dans les circuits internationaux de la cocaïne, servant à la fois de zone de transit et de rebond entre les régions productrices d'Amérique latine et les marchés européens.

Face au constat de l'augmentation du trafic de stupéfiants à destination de l'Hexagone, *via* notamment **le phénomène des « mules » empruntant la liaison Cayenne-Paris – jusqu'à une trentaine par vol** – et d'une saturation des services judiciaires, un dispositif administratif – **l'opération « 100 % contrôle »** – a été mis en place au départ de l'aéroport Félix Éboué de Cayenne depuis le mois d'octobre 2022. **Cette opération donne lieu à une revue systématique de la totalité de la liste des voyageurs de chaque vol et peut aboutir à une procédure administrative de refoulement depuis l'aéroport, sous la forme d'arrêtés d'interdiction d'embarquement, à l'encontre des personnes présentant une probabilité élevée de participation au trafic de stupéfiants à destination de l'Hexagone.**

Entre 2022 et 2025, 17 000 arrêtés ont ainsi été pris dans ce cadre alors que, dans le même temps, **une division par vingt du nombre de saisies a été constatée.**

Cependant, les moyens alloués à la police de l'air et des frontières comme à la douane restent limités (centre de rétention administrative sous-dimensionné, moyens pour les

¹ Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale du 28 mai 1996 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil.

éloignements inadaptés et coûteux) et **nécessitent des ajustements constants face aux stratégies de contournement mises en œuvre par les trafiquants.**

C) L'INQUIÉTANT DÉVELOPPEMENT DES FACTIONS ARMÉES BRÉSILIENNES

Depuis quelques années, **la Guyane fait face à l'arrivée des factions armées brésiliennes, apparues dans les prisons brésiliennes dans les années 1970, en lien avec l'accroissement des flux liés au narcotrafic.** Quatre factions sont désormais présentes en Guyane : *Primeiro Comando da Capital* (PCC), *Comando Vermelho* (CV), *Família Terror do Amapá* (FTA) et *Amigos Para Sempre* (APS), des différents groupes pouvant présenter des interconnexions (FTA et PCC par exemple). Si leurs modes d'action peuvent être différents, ils se caractérisent par **le recours décomplexé à la violence** (braquages à main armée, assassinats, enlèvements, etc.) et **ont pour objectif commun de prendre pied en Guyane, considérée comme la porte d'entrée vers l'Europe.** Une « jonction » semble en outre **s'opérer avec l'orpaillage illégal, alors que le cours de l'or ne cesse de croître, dépassant les 130 dollars le gramme au mois d'octobre 2025, ce qui accroît de facto les risques encourus par les militaires des forces armées en Guyane dans le cadre de l'opération Harpie (cf. infra).**

Outre le risque d'implantation durable en Guyane (400 factionnaires seraient déjà recensés), **il existe une menace que ce phénomène se projette dans l'Hexagone**, en particulier en cas de transferts de factionnaires dans les prisons de métropole.

C. LES FORCES ARMÉES EN GUYANE (FAG), PILIER DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALES

Les FAG constituent **le plus important contingent du ministère des armées hors Hexagone, avec environ 2 500 militaires et civils.** À ces effectifs permanents s'ajoutent **358 réservistes, et des renforts temporaires déployés pour les missions de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites.**

Outre les volets « posture permanente de sécurité maritime » et « posture permanente de sécurité aérienne », l'action des FAG se décline en **trois opérations permanentes conduites en interministériel** : une opération d'intérêt stratégique (Titan) et deux opérations ayant trait à la souveraineté (Harpie et Polpêche).

a) LA MISSION HARPIE A PERMIS DE CONTENIR L'ORPAILLAGE ILLÉGAL SANS POUR AUTANT L'ENRAYER

Opération interministérielle de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) sur le territoire national, elle constitue le volet répressif de la lutte contre l'orpaillage illégal. **Sur réquisition administrative du préfet de Guyane, les FAG interviennent en appui des forces de sécurité intérieure** (gendarmerie, police aux frontières, douanes).

Le nombre de sites actifs d'orpaillage illégal se situe entre 450 et 550 pour environ 6 100 orpailleurs dont plus de 90 % sont brésiliens.

En moyenne, **350 militaires sont engagés chaque jour en forêt.**

Côté gendarmerie, le dispositif Harpie mobilise 277 gendarmes, dont 120 permanents et 157 renforts.



Participation de la mission à l'opération Harpie

Depuis septembre 2025, la gendarmerie et les FAG disposent **d'un état-major conjoint dédié à l'opération Harpie.** Bien que récemment mise en place, cette structure a déjà démontré son utilité en renforçant la cohérence et l'efficacité de la coopération entre les FAG et les forces de sécurité intérieure.

Pour l'année 2024, la LCOI a permis la saisie de 14,5 kg d'or et 50 kg de mercure. Par ailleurs, 7 683 carbeta (habitations sommaires), 66 concasseurs, 600 groupes électrogènes, 93 quads et 178 pirogues ont été détruits, **représentant un total d'avoirs criminels s'élevant à 94,5 M€ en valeur.**

Au bilan, si l'opération Harpie a permis de contenir le développement de l'orpaillage illégal, elle n'a pas réussi à enrayer durablement le phénomène. Ce dispositif a néanmoins contribué à éviter que la Guyane française ne connaisse, comme le Brésil ou plus encore le Suriname, une déforestation et une pollution massives liées à cette activité.

L'augmentation quasi continue du cours de l'or observée depuis la fin de l'année 2018 rend par ailleurs l'orpaillage illégal de plus en plus attractif, compensant ainsi la diminution de sa « rentabilité » économique résultant des actions menées dans le cadre de l'opération Harpie.

b) LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLICITE (POLPÊCHE) ET LE NARCOTRAFIQUE (NARCOPS)

La pêche illégale par des navires étrangers demeure un phénomène préoccupant en Guyane, favorisé par le faible développement de la pêche légale.

L'opération Polpêche de lutte contre la pêche illícite en zone de responsabilité permanente (ZRP) guyanaise s'est globalement intensifiée ces dernières années, tant en nombre de procédures ouvertes (234 en 2023 puis 373 en 2024 soit une augmentation de 60 %) qu'en quantité de navires déroutés et voués à la destruction (9 en 2023 puis 14 en 2024).

Des opérations coup de poing (opérations « Mako ») sont par ailleurs régulièrement menées afin de lutter contre la pêche non déclarée et non réglementée, garantir la souveraineté dans les eaux françaises face à cette pratique illégale et protéger les ressources halieutiques de la région.

En matière de lutte contre le narcotrafic (Narcops), les patrouilleurs Antilles Guyane (PAG) des FAG ont vu leur mobilisation s'accélérer lors d'opérations sous contrôle opérationnel des forces armées aux Antilles (FAA). La montée en puissance de cette mission nécessite cependant désormais de développer une véritable expertise en la matière et pourrait conduire à une priorisation des opérations.

c) L'OPÉRATION TITAN ET L'INTERROGATION LIÉE À LA MONTÉE EN CADENCE DES LANCEMENTS DEPUIS LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS

L'opération Titan vise à assurer la **protection périphérique du CSG** lors des phases critiques de lancement, grâce au déploiement d'un dispositif de **surveillance et de contrôle interarmées** couvrant les trois milieux : terrestre, maritime et aérien.

Le nombre de jours dédiés à l'opération Titan a connu une diminution significative, passant de 170 jours en moyenne dans les années 2000-2010 à 130 à 140 jours actuellement. Un retour à plus de 30 tirs annuels pourrait porter cette durée à environ 200 jours, avec un impact opérationnel sur d'autres missions, en particulier l'opération Harpie, mais également sur les dispositifs de sûreté aérienne et maritime.

d) DES EFFORTS EN MATIÈRE CAPACITAIRE ET DE CONDITION DU PERSONNEL QUI DOIVENT ÊTRE POURSUIVIS

La LPM pour les années 2024 à 2030 porte une ambition particulière pour les armées outre-mer, afin de renforcer l'aptitude des forces à défendre la souveraineté, protéger les intérêts français et contribuer à la stabilité régionale. **Cette ambition a été déclinée par l'état-major des armées dans un schéma directeur outre-mer (SDOM) qui traduit l'impératif de rattrapage pour renouveler les équipements au standard des forces de l'Hexagone et adapter les forces aux opérations actuelles et à venir.**

Le parc de matériel terrestre utilisé en Guyane est vieillissant : les véhicules utilitaires tout chemin, notamment les TRM 2000, affichent par exemple une moyenne d'âge supérieure

à 30 ans. Un plan de renouvellement progressif est engagé, incluant le remplacement des véhicules tout-terrain, des moteurs de pirogues et l'acquisition de drones destinés à appuyer les missions de terrain.

S'agissant des moyens maritimes, la base navale de Dégrad-des-Cannes verra sa flotte progressivement modernisée. **Les unités de la gendarmerie maritime**, dont la moyenne d'âge avoisine les 20 ans, **seront remplacées par deux vedettes de nouvelle génération d'ici 2031.**

Le SDOM intègre aussi la remise à niveau des infrastructures. Les travaux nécessaires doivent permettre le renouvellement capacitaire, et également améliorer les conditions de travail.

En particulier, la base aérienne (BA) 367 doit subir prochainement d'importants travaux de modernisation. **Seul point d'appui souverain français couvrant l'ensemble des fuseaux horaires du continent américain, la BA 367 est aujourd'hui saturée**, ses infrastructures actuelles s'avérant sous-dimensionnées, voire inadaptées. À titre d'exemple, **le ravitailleur MRTT ne peut pas stationner sur la base militaire, mais doit être positionné sur l'aéroport civil.** Il apparaît par conséquent nécessaire que la base puisse accueillir ce type d'appareils de même que des A400M. **Le SDOM intègre ainsi un projet de création d'un parking pour gros porteurs de six emplacements.**

Plus généralement, **la modernisation de la flotte des FAG rend cette évolution indispensable, les nouveaux appareils étant beaucoup plus volumineux.** L'hélicoptère Guépard est par exemple 2,5 fois plus grand que le Fennec, nécessitant davantage de surface et des infrastructures adaptées.

36 M€ sont prévus dans la LPM au titre des travaux de modernisation de la BA 367, mais les besoins réels sont estimés à 48 M€ en raison des surcoûts par rapport à la métropole et de contraintes environnementales.

Les moyens inscrits en projets de loi de finances chaque année devront par conséquent être suffisants pour mener les travaux prévus dans le SDOM, qui concernent des emprises situées sur le territoire national et constituent à ce titre des investissements de long terme nécessaires pour la protection de nos espaces souverains. Par ailleurs, tout retard pris dans la mise en œuvre de ces travaux pourrait se traduire par la nécessité de renouveler certaines études en matière environnementale, rallongeant d'autant leurs délais de livraison.

La mission a également pu constater sur place le manque criant de places d'hébergement. **Les compagnies stationnées au quartier La Madeleine sont actuellement hébergées dans des hangars à l'issue de leurs missions, en attendant leur retour dans l'Hexagone ou leur redéploiement entre deux missions. Cette période peut, dans les cas les plus longs, atteindre 15 jours.** La montée en puissance prévue dans la LPM, qui devrait se traduire par la création de **250 postes d'ici 2030**, rend d'autant plus nécessaire la construction de **places d'hébergement supplémentaires.** Les besoins sont ainsi estimés à **300 lits.**

Plusieurs personnes entendues par la mission ont par ailleurs souligné les **difficultés rencontrées par les militaires mutés en Guyane pour assurer la scolarisation de leurs enfants.** Un **travail de coordination** devrait par conséquent être engagé avec les **communes de Guyane** afin de faciliter la **scolarisation des enfants de militaires dans leur commune de résidence.**

2. LE GUYANA, UNE RELATION DE VOISINAGE À CONSOLIDER

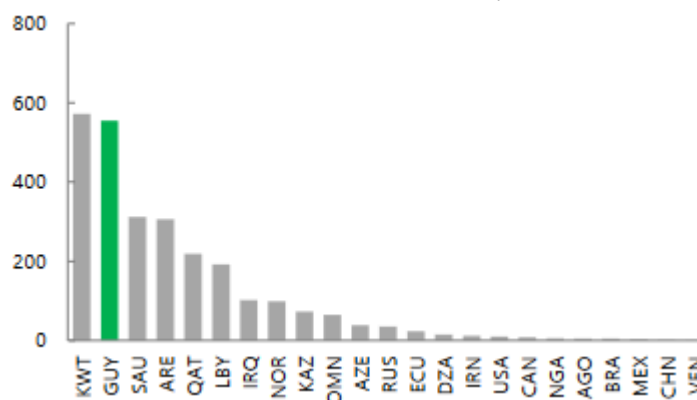
A. UN PAYS EN PROFONDE MUTATION

L'économie guyanienne a longtemps essentiellement reposé sur l'agriculture (riz, sucre), l'extraction minière (bauxite, or, diamants) et les transferts de la diaspora.

À la suite d'explorations lancées en 2008, dans le bloc Stabroek, *Exxon Mobil* a annoncé la découverte d'importants gisements pétroliers en 2015 (champ Liza-1). Selon le Fonds monétaire international (FMI), le **Guyana disposerait ainsi des deuxièmes réserves de pétrole par habitant en valeur après le Koweït**.

Valeur des réserves de pétrole par habitant

(en milliers de dollars)



Source : FMI

À partir de 2027, l'exploitation des champs *Uaru* et *Whiptail* pourrait permettre un doublement de la production actuelle pour atteindre environ 1,2 million de barils par jour.

Ces importantes découvertes de gisements pétroliers en mer et leur mise en exploitation ont profondément bouleversé les perspectives économiques du pays.

En 2023, le PIB réel guyanien a crû de 33 %, après des taux de 62 % en 2022 et 20 % en 2021. Au total, sur la période 2022-2024, la croissance du Guyana a atteint 47 % en moyenne, soit le taux le plus élevé au monde.

Selon le FMI, à l'horizon 2030, le PIB par habitant du Guyana devrait atteindre 50 789 dollars (27^e rang mondial alors que le pays occupait le 97^e rang en 2015), soit un niveau proche de celui de la moyenne de l'Union européenne (52 629 dollars).

En parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant du Guyana pourrait atteindre 194 723 dollars en 2030 (contre 11 086 dollars en 2015), classant le pays au premier rang mondial (121^e place en 2015), devant Singapour, le Luxembourg, Macao ou encore le Qatar.

L'afflux considérable de revenus issus de l'exploitation pétrolière suscite de nombreuses interrogations quant à la gouvernance, aux conséquences écologiques et **aux risques liés à la dépendance excessive à la rente pétrolière qualifiée de « maladie hollandaise »** (ou de « malédiction des matières premières »), dont a notamment souffert le Venezuela. Néanmoins, selon le dernier rapport du Fonds monétaire international (FMI)¹, l'économie du Guyana ne présente pour l'instant aucun signe de ce phénomène.

Par ailleurs, sur le modèle de la Norvège, le Guyana s'est doté en 2019 d'un fonds souverain, le *Natural Resource Fund* (NRF), afin d'éviter que les recettes pétrolières ne soient dilapidées ou captées à des fins particulières, mais au contraire investies dans le développement du pays.

Depuis la mise en exploitation des gisements pétroliers, les autorités guyanienues se sont fixé comme objectif de faire en sorte que la croissance économique exceptionnelle que connaît le pays bénéficie « à chaque famille guyanienne ». La Banque mondiale observe cependant qu'en dépit de ces avancées, la pauvreté et l'exclusion sociale persistent, notamment dans l'arrière-pays, où l'accès aux services de base reste limité.

¹ FMI, Staff report for the 2025 article IV consultation with Guyana, 15 avril 2025

B. UN ACTEUR MONTANT DES RELATIONS INTERNATIONALES, UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE NOTAMMENT MARQUÉE PAR LE DIFFÉREND TERRITORIAL AVEC LE VENEZUELA

Longtemps à la marge des relations internationales, **le Guyana entend s'appuyer sur sa puissance économique naissante pour faire valoir sa voix** aux plans régional comme international.

a) UNE PRÉSENCE ACTIVE AU SEIN DES ORGANISATIONS RÉGIONALES PERMETTANT AU GUYANA DE FAIRE VALOIR SON AGENDA

Au niveau régional, le Guyana est membre de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR). Surtout, **le pays est membre fondateur de la Communauté caribéenne (CARICOM), dont il accueille le siège**, et dont la présidence a été exercée par le président du Guyana, Irfaan Ali, au cours de la première moitié de 2024. **Le Guyana s'appuie notamment sur la CARICOM pour renforcer l'intégration régionale des pays de la région et plaide pour une levée des barrières tarifaires entre États membres.**

b) LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS DU GUYANA ET SON AFFIRMATION SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE RELEVANT POUR PARTIE D'UNE STRATÉGIE « D'EXTERNALISATION DE LA DÉFENSE DE L'ESSEQUIBO »

Au cours de la dernière décennie, le Guyana a multiplié ses partenariats diplomatiques et s'est affirmé comme un membre actif au sein des organisations régionales et internationales.

La présidence de Joe Biden a ainsi été marquée par un soutien très net de Washington à l'égard du Guyana, en particulier dans le cadre du conflit territorial opposant Georgetown à Caracas. **Le changement d'administration aux États-Unis n'a pas remis en cause le soutien américain à Georgetown** : le secrétaire d'État Marco Rubio a choisi le Guyana pour son premier déplacement à l'étranger en mars 2025, à l'occasion duquel un mémorandum d'entente visant à renforcer la coopération militaire a été signé.

Cette proximité avec Washington, qui s'explique notamment par l'importance des intérêts économiques américains dans le pays, n'est cependant pas exclusive d'autres partenariats. Le Guyana conserve ainsi des liens étroits avec le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale, ou encore avec l'Inde, la présence d'une diaspora indo-descendante influente conférant à cette coopération un poids particulier dans les choix stratégiques de Georgetown. **Le pays a par ailleurs développé sa coopération avec la Chine, notamment lors de la visite du président Irfaan Ali à Pékin en 2023, où il a été reçu par le Président Xi Jinping.** Plus récemment, **le Guyana a engagé une ouverture vers les pays du Moyen-Orient, notamment le Qatar, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite.**

Parallèlement, **le « Sud global » – et notamment le Brésil voisin, qui constitue un partenaire majeur, tant pour la coopération agricole que militaire – constitue un pôle d'attraction**, même si une certaine distance demeure maintenue.

Le Guyana renforce par ailleurs sa présence dans les organisations internationales. Il a ainsi été élu pour la troisième fois membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2024-2025.

La multiplication des partenariats et de la visibilité internationale du Guyana relève pour partie d'une stratégie de Georgetown *« d'externalisation de la défense de l'Essequibo »* visant à sécuriser ses intérêts face aux revendications territoriales persistantes du Venezuela.

c) UN ANCIEN LITIGE TERRITORIAL AVEC LE VENEZUELA RAVIVÉ PAR LA DÉCOUVERTE DE GISEMENTS PÉTROLIERS

Depuis son accession à l'indépendance en 1811, le Venezuela conteste le tracé de la frontière avec le Guyana pourtant confirmé par un arbitrage de 1899. La découverte en 2015 de gisements d'hydrocarbures dans la zone a cependant ravivé les prétentions vénézuéliennes.

Ainsi, le 27 mai 2015, le Venezuela publie un décret établissant les zones opératives de défense intégrale maritime et insulaire. En décembre 2018, la marine vénézuélienne intercepte le *Ramform Tethys*, un navire mandaté par *ExxonMobil* pour réaliser des études sismiques. Le 7 janvier 2021, le Président vénézuélien, Nicolás Maduro, déclare créer le « *territoire de la façade atlantique vénézuélienne* ». Deux ans plus tard, le 20 septembre 2023, le Venezuela annonce l'organisation d'un « *référendum consultatif pour que le peuple renforce la défense de la Guayana Esequiba et les droits inaliénables du Venezuela sur ce territoire* ». Le vote, qui a lieu le 3 décembre 2023, se traduit par un très large soutien aux prétentions vénézuéliennes sur la région, malgré un taux de participation limité (2 millions de votants). Plus récemment, le 25 mai 2025, des élections ont été organisées dans une circonscription spécialement créée à la frontière qui ont vu l'élection de 8 députés et d'un gouverneur pour la *Guayana Esequiba*.

Il importe que la France poursuive son soutien à Georgetown et réaffirme la nécessité d'un règlement du différend fondé sur le droit international, dans le cadre de la procédure en cours devant la Cour internationale de justice (CIJ), saisie par le Guyana en 2018.

C. UNE RELATION BILATÉRALE À APPROFONDIR

Au plan économique, les perspectives offertes aux entreprises françaises apparaissent significatives et sont renforcées par la proximité géographique avec le département de la Guyane. Le développement des liens commerciaux avec le Guyana pourrait cependant être entravé par certains obstacles. En particulier, les taux de crédit proposés par la France, encadrés par les engagements pris dans le cadre de l'OCDE, demeurent rarement inférieurs à 4 %, quand ceux offerts par certains de nos concurrents s'établissent à des niveaux bien plus attractifs, de l'ordre de 1,5 % pour la Chine et entre 1,5 et 1,7 % pour l'Inde.

Au plan diplomatique, plusieurs visites officielles françaises ont eu lieu, dont celle d'une délégation de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, en 2023. La mission appelait notamment à l'ouverture d'une ambassade de plein exercice à Georgetown. Cette recommandation a été suivie, l'ambassade ayant ouvert le 1^{er} septembre 2025. Son inauguration, en présence de la mission et du président Irfaan Ali, a eu lieu le 3 octobre 2025. **À la date de publication du présent rapport, la France est ainsi le seul État de l'Union européenne à disposer d'une ambassade à Georgetown.**

La France est désormais identifiée par les autorités guyaniennes comme un partenaire de premier rang, comme l'ont rappelé les autorités guyaniennes à la mission.

Lors de son entretien avec la mission, le brigadier général Omar Khan, chef d'état-major des forces de défense du Guyana, a estimé qu'une **coopération plus**

étroite en matière d'échange d'informations, notamment radar, permettrait d'anticiper les trajectoires suspectes avant qu'elles n'atteignent le territoire français. Ce sujet a également été évoqué au cours de l'entretien avec le président Irfaan Ali, qui a réaffirmé l'intérêt de **renforcer les capacités de surveillance et d'alerte communes**, en particulier dans le cadre de la lutte contre les trafics transfrontaliers et maritimes.

La France a par ailleurs proposé au Guyana de négocier **une convention de coopération judiciaire** visant notamment à faciliter le retour des détenus guyaniens arrivant en fin de peine dans les établissements pénitentiaires de Guyane.



Inauguration officielle de l'ambassade de France à Georgetown en présence de M. Mohamed Irfaan ALI, président du Guyana

Enfin, la question de la délivrance des visas a été systématiquement soulevée par les autorités guyaniennes. En effet, à l'heure actuelle, les Guyaniens souhaitant se rendre en France doivent effectuer une demande de visa auprès de l'ambassade de France au Suriname. Au regard du prix du visa (90 euros), les effectifs supplémentaires dédiés à la délivrance de visas seraient rapidement rentabilisés, en particulier au regard du coût d'une éventuelle externalisation.

Si, depuis 2024, les démarches pour l'obtention d'un visa français peuvent être effectuées depuis Georgetown deux jours par mois, la mission considère qu'il **conviendrait d'aller jusqu'au bout de la logique qui a présidé à l'ouverture de l'ambassade à Georgetown en la dotant d'une section consulaire lui permettant de délivrer des visas.**

3. LES 20 RECOMMANDATIONS

Axe 1

Approfondir la coopération régionale

- Faire aboutir le projet de création d'une zone de biodiversité protégée avec la mise en réseau du parc amazonien de Guyane et du parc national des montagnes du Tumucumaque.
- Créer un centre de coopération policière et douanière (CCPD) à Saint-Laurent-du-Maroni.

Axe 2

Accentuer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la lutte contre la criminalité en Guyane

- Envisager la mise en place de zones de défense et de sécurité sur le territoire de la Guyane qui deviendraient, *de facto*, des zones d'exclusion pour l'orpaillage.
- Renforcer le contrôle des frontières afin d'empêcher l'entrée et l'installation des *garimpeiros* sur le territoire national.
- Face à la catastrophe écologique, économique et sanitaire que constitue l'orpaillage illégal et à la menace sécuritaire accrue qu'il représente, en raison de l'implication croissante des factions armées brésiliennes dans cette activité, ne plus se contenter de chercher à « contenir » ce phénomène, mais le traiter à la racine en développant rapidement l'extraction légale afin d'exploiter pleinement le potentiel aurifère de la Guyane.
- Porter à 24 heures la durée maximum du report du point de départ de la garde à vue ou de la retenue douanière lorsque le transfert des personnes interpellées dans le délai légal de la garde à vue présente des difficultés matérielles insurmontables.
- Afin de lutter contre la pêche illégale, accélérer et amplifier la mise en œuvre des actions visant à développer la filière pêche.

- Concentrer les factionnaires au sein d'un nombre réduit d'établissements pénitentiaires afin d'éviter une propagation de ce phénomène en Guyane et dans l'hexagone, à l'instar de ce qui s'est passé au Brésil dans les années 1970.

Axe 3

Poursuivre la montée en puissance des forces armées en Guyane

- Inscrire chaque année, en projet de loi de finances, les crédits nécessaires, à hauteur des coûts réels, afin de permettre la conduite à terme, dans le calendrier initialement prévu, du projet de modernisation de la BA 367.
- Construire au moins 300 places d'hébergement supplémentaires, en tenant compte de la montée en cadence des tirs depuis le centre spatial guyanais, qui nécessitera une adaptation de l'opération Titan.
- Conclure des conventions entre les forces armées et les collectivités territoriales guyanaises pour permettre l'inscription prioritaire des enfants de militaires dans les établissements scolaires de leur commune de résidence.

Axe 4

Renforcer le partenariat avec le Guyana

- Réaffirmer le soutien de la France au principe d'intégrité territoriale et plaider en faveur d'un règlement du différend dans le respect du droit international.
- Faire de la diplomatie économique une priorité pour la nouvelle ambassade de France au Guyana, en poursuivant et renforçant les efforts déjà engagés afin de soutenir les entreprises françaises dans l'identification et l'exploitation des opportunités offertes par ce pays.
- Compte tenu du fort tropisme caribéen du Guyana, envisager le rattachement du Guyana et du Suriname au service économique du Panama, déjà compétent pour la zone caraïbe, afin de

renforcer la coordination et l'efficacité des actions économiques.

- Face aux conditions de financement proposées par la Chine ou l'Inde, encourager les entreprises françaises à mettre en avant des offres globales, intégrant notamment des volets de formation et de maintenance, afin de valoriser l'expertise française et de renforcer la compétitivité sur ce marché.
- Relancer de manière régulière les réunions du groupe de travail conjoint France-Guyana afin d'en renforcer le caractère opérationnel.
- Dans le prolongement de la dernière édition du dialogue stratégique du plateau des Guyanes, étudier les possibilités de partage d'informations avec le Guyana afin de renforcer la coopération opérationnelle avec ce pays.
- Relancer le gouvernement guyanien sur le projet de convention judiciaire, visant notamment à faciliter le retour des détenus guyaniens arrivant en fin de peine dans les établissements pénitentiaires de Guyane.
- L'ouverture de l'ambassade à Georgetown doit constituer une opportunité pour avancer sur les principaux dossiers en suspens : lutte contre la pêche illicite et le transit du mercure, obtention de laissez-passer consulaires pour le rapatriement des détenus guyaniens.

- Doter la nouvelle ambassade d'une section consulaire lui permettant la délivrance de visas pour la France.



Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Cédric PERRIN

Président de la commission
Sénateur du Territoire de Belfort
(LR)



Etienne BLANC
Rapporteur
Sénateur du Rhône
(LR)



Olivier CIGLOTTI
Rapporteur
Sénateur de la Haute-Loire (UC)



André GUIOL
Rapporteur
Sénateur du Var
(RDSE)